# DÉCISION DU CONSEIL

**du 3 novembre 1981**

**portant nomination d'un membre suppléant du comité consultatif pour la formation des vétérinaires**

(81/960/CEE)

LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu la décision 78/1028/CEE du Conseil, du 18 décembre 1978, portant création d'un comité consultatif pour la formation des vétérinaires [1], et notamment ses articles 3 et 4,

considérant que, par sa décision 80/238/CEE [2], le Conseil a procédé à la nomination du docteur Lenelle, membre suppléant, pour la période se terminant le 17 février 1983;

considérant que le gouvernement de la Belgique a désigné, le 14 octobre 1981, le docteur lic. A. Soulier en vue de remplacer le docteur Lenelle,

DÉCIDE:

*Article unique*

Le docteur lic. A. Soulier est nommé membre suppléant du comité consultatif pour la formation des vétérinaires en remplacement du docteur Lenelle pour la durée du mandat de celui-ci restant à courir, soit jusqu'au 17 février 1983.

Fait à Bruxelles, le 3 novembre 1981.

*Par le Conseil*
*Le Président*
N. MARTEN

---

(1) JO n° L 362 du 23. 12. 1978, p. 10.
(2) JO n° L 52 du 26. 2. 1980, p. 11.